Feuille de renseignements indemnités - volet titulaire

Partie titulaire 1/4

part Enamut

Renvoyez le document au plus vite - dûment complété et signé :

En papier ? Envoyez-le par la poste.

Partenamut, Service Indemnités, boulevard Louis Mettewie, 74-76 - 1080 Bruxelles

Par voie digitale? Remplissez-le dans votre MyPartenamut.

Centre de documents > Incapacité de travail > Feuille de renseignements - salarié (partie titulaire)

Davantage d'informations : www.partenamut.be

1.	DON	INEES PERSONNELLES
	1.1	Nom et prénom :
	1.2	Adresse:
	4.0	
	1.3	Pays :
	1.4	Numéro national :
	1.6	Numéro de téléphone :
	1.7	Adresse e-mail :
	1.8	Date de début du risque :
	1.9	Type de risque :
2.		QUE : incapacité de travail, repos de maternité, écartement du travail, congé de paternité ou de naissance, gé d'adoption ou congé parental d'accueil
	2.1	Depuis quand le risque a commencé ? (JJ/MM/AAAA)
	2.2	De quel risque s'agit-il ?
		une maladie professionnelle une autre maladie
		un accident du travail un autre accident
		un repos de maternité un congé de paternité ou de naissance
		un congé d'adoption un écartement partiel ou total du travail pendant une période de grossesse ou d'allaitement
		un congé parental d'accueil
	2.3	Étiez-vous, lors du début du risque, en séjour à l'étranger ?
		Si OUI, dans quel pays avez-vous séjourné ?
		Date de début : / / /
		Date de fin :
	2.4	Le risque est-il encore présent en ce moment ?
		Si NON, je déclare avoir repris le travail / le chômage
		le: / / /



3.	SITU	IATION PREALABLE AU RISQUE	
	3.1	Êtes-vous encore lié par un contrat de travail ? Si OUI, êtes-vous occupé chez plusieurs employeurs ?	OUI NON
		Si NON,	
		- Depuis quand le contrat est-il rompu ?	
		- Etes-vous chômeur contrôlé ?	OUI NON
	3.2	Complétez le nom et l'adresse de tous les employeurs chez qui vous avez travaillé pendant la période de 30 jours précédant le risque :	
		Nom & adresse de l'employeur	Flexijob ou travailleur occasionnel dans l'horeca ?
		1	OUI NON
		2.	OUI NON
		3.	OUI NON
	3.3	Etes-vous, ou avez-vous été, pendant la période de 12 mois précédant le risque, employé comme fonctionnaire nommé ?	OUI NON
		Si OUI, avez-vous donné volontairement votre démission ou avez-vous pris un conç sans solde pour raisons personnelles ET avez-vous obtenu dans les 30 jours qui or suivi cette démission ou au début de ce congé sans solde pour raisons personnelle la qualité de travailleur ou de chômeur contrôlé ?	nt
4.	EXE	RCICE D'UNE ACTIVITE PENDANT LE RISQUE	
	4.1	Avez-vous arrêté TOTALEMENT TOUTES les activités (p. ex. : travail d'indépendar à titre accessoire, mandat politique, etc.) le premier jour de votre incapacité de travail ?	nt 🗌 OUI 🗌 NON
		Si NON, prenez le plus rapidement possible contact avec votre mutualité!	
	4.2	Avez-vous repris une activité après le début de votre incapacité de travail ?	OUI NON
		Attention! Savez-vous que, moyennant l'autorisation du médecin-conseil, vous pouvez reprendre votre(vos) activité(s) partiellement pendant votre incapacité de travail?	
		N'oubliez cependant pas de demander cette autorisation au moins un jour ouvrable préalablement à la reprise partielle.	

	AVANTAGES, RENTES ET PENSIONS						
Rec	cevez-vous :						
Α	une pension de retraite, o	de vieillesse ou d'anc	ienneté belge et/ou ét	rangère ?	OUI	☐ NON	
В	une rente, allocation ou i maladie professionnelle '		étrangère pour accide	ent du travail et/ou	OUI	☐ NON	
Si OUI, veuillez nous envoyer le rapport de consolidation.							
С	une allocation de handica	apé :					
	- une intervention d'in	tégration ?			OUI	☐ NON	
	Si OUI, veuillez nou	s envoyer une attesta	ation.				
	 une intervention de Si OUI, veuillez nou 	remplacement de rev s envoyer une attesta			OUI	☐ NON	
D	une pension de survie be	elge et/ou étrangère ?	•		OUI	NON	
Ε	une allocation de transition	on ?				NON	
F	une indemnisation du Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (FFE) ⁽¹⁾ ?			és en cas de		_ NON	
G	un autre avantage belge exemple une indemnité c				OUI	☐ NON	
	(1) Cochez cette option si vous	ne recevez nas encore d'inc	demnisation alors que vous	avez hien introduit une de	emande aunrè	ès du FFF	
	()	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	7				
Si options A, B et/ou G, complétez, pour chaque avantage que vous recevez :							
J1 U							
	vantage	Exemple	1	2		3	
A۱	vantage pe (entourez)	Exemple A B G	1 A / B / G	2 A / B / G	A	3 / B / G	
Typ			-		A		
Typ Ore bel	pe (entourez) ganisme de paiement	A \(B \) G	-		A		
Typ Org bel Qu d'ir	pe (entourez) ganisme de paiement lge ou étranger uel est le degré	A (B) G FEDRIS	-		A		
Typ Orobel Qu d'ir De	pe (entourez) ganisme de paiement lge ou étranger lel est le degré ncapacité ? (%) (2) puis quand recevez-vous	A (B) G FEDRIS	-		A		
Typ Orobel Qu d'ir De	pe (entourez) ganisme de paiement lge ou étranger sel est le degré ncapacité ? (%) (2) epuis quand recevez-vous vantage ?	A (B) G FEDRIS 10 01/05/2017	-				
Typ Orobel Qu d'ir De	pe (entourez) ganisme de paiement lge ou étranger sel est le degré ncapacité ? (%) (2) epuis quand recevez-vous vantage ?	A \(B \) G FEDRIS 10 01/05/2017 7,00 €	A / B / G	A / B / G	par	/ B / G	
Typ Orobel Qu d'ir De	pe (entourez) ganisme de paiement lge ou étranger sel est le degré ncapacité ? (%) (2) epuis quand recevez-vous vantage ?	A \(B \) G FEDRIS 10 01/05/2017 7,00 € X par jour	A / B / G	A / B / G	par	/ B / G	
Typ Orobel Qu d'ir De	pe (entourez) ganisme de paiement lge ou étranger sel est le degré ncapacité ? (%) (2) epuis quand recevez-vous vantage ?	A \(B \) G FEDRIS 10 01/05/2017 7,00 € X par jour par semaine	A / B / G A / B / G par jour par semaine	A / B / G A / B / G par jour par semaine	par par	/ B / G	
Typ Orobel Qu d'ir De	pe (entourez) ganisme de paiement lge ou étranger sel est le degré ncapacité ? (%) (2) epuis quand recevez-vous vantage ?	A \(B \) G FEDRIS 10 01/05/2017 7,00 € X par jour par semaine par mois	A / B / G A / B / G par jour par semaine par mois	A / B / G A / B / G par jour par semaine par mois	par par par par	/ B / G	
Typ Orgbel Qu d'ir De I'av	pe (entourez) ganisme de paiement lge ou étranger sel est le degré ncapacité ? (%) (2) epuis quand recevez-vous vantage ?	A \(B \) G FEDRIS 10 01/05/2017 7,00 € X par jour par semaine par mois par trimestre	A / B / G par jour par semaine par mois par trimestre	A / B / G par jour par semaine par mois par trimestre	par par par par	jour semaine mois trimestre	

6.	INFORMATION FINANCIERE								
	Je prends bonne note que le paiement des indemnités est effectué par l'intermédiaire de l'organisme financier de la Mutualité. Vous trouverez ci-dessous, le compte bancaire à utiliser pour le paiement de mes indemnités d'incapacité de travail :								
	IBAN IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII								
	BIC : A compléter en cas de compte étranger.								
	Ce compte est ouvert : ightharpoonup à mon nom ightharpoonup au nom de (nom et prénom) :								
	Adresse :								
	Cette instruction de paiement est valable jusqu'à nouvel avis de ma part.								
	Avis important ! Si ce cadre n'est pas complété, les paiements seront effectués sur le compte bancaire connu dans nos fichiers.								
7.	DECLARATION SUR L'HONNEUR								
	Numéro national :								
	Numéro d'affiliation :								
	Nom et prénom :								
	Date de naissance :								
	Adresse:								
	Je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui interviendrait pendant le risque notamment en matière du droit à une pension de retraite, de vieillesse ou d'ancienneté, de prestations d'accident du travail, de maladie professionnelle ou provenant de tiers, de revenus professionnels, indemnités, allocations pour handicapés ou de toute autre ressource.								
Je m'engage également à signaler à ma mutualité que je suis au bénéfice d'une indemnité de rupture contrat si mon contrat de travail est rompu pendant le risque.									
	J'ai connaissance du fait que les déclarations fausses ou incomplètes donnent lieu à des sanctions et à de poursuites judiciaires.								
	J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.								
F	ait à								
	Date : Signature :								

Ces données sont nécessaires à votre mutualité pour l'application de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (loi coordonnée le 14 juillet 1994).

En application de la réglementation sur le traitement des données à caractère personnel, vous pouvez en prendre connaissance et, le cas échéant, en obtenir la rectification. Pour plus d'information concernant le traitement des données, vous pouvez vous adresser à l'autorité de protection des données.

Conformément à l'article 326§2 h) de l'arrêté royal du 03/07/1996, en cas de décès, le signataire autorise l'établissement financier à rembourser à sa Mutualité toutes les sommes indûment versées, dans les limites de ce qui est stipulé dans la convention conclue

entre l'établissement financier et la Mutualité (si vous n'êtes pas d'accord, veuillez biffer ce dernier paragraphe).